



COMMUNE DE NOUES DE SIENNE
1 Place de la Mairie - Saint-Sever-Calvados
14380 NOUES DE SIENNE
 Tel. : 02.31.68.82.63 – Mail : contact@nouesdesienne.fr

Procès-verbal des délibérations du 3 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 20 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
MADELEINE Patrick		X	A Christine THOMAS		LEBRETON Samuel				X
THOMAS Christine	X				LEROYER Claire				X
MARIE Bernard		X	A Thérèse DESERT		MESLIN Sébastien				X
BOUVET Mickaël		x	A Colette HULIN		NATIELLE Patrick	X			
DESERT Thérèse	X				VIARD Marie-Joséphe	X			
DUVAL Philippe	X				GUILLOUET Joël	X			
ENGUEHARD Christophe		X	A Reine EUDE		PORET Philippe	X			
HAYWARD Ian				x	PERRODIN Sylvie	X			
HULIN Colette	x				BESNEHARD Patrick	X			
LEBAILLY Pascal				x	BRISON-VALOGNES Coraline				x
MAUDUIT Serge	X				DAVID Francis	x			
DESLANDES Daniel	X				HUS Céline				X
LEFEVRE Maryline	x				LARDAIS Emmanuel		x		
BARON-CALBRY Virginie				X	RAVENEL Georges	x			
DESCHAMPS Didier	x			X	LEROY Bernadette		x	A Joël CHAPIN	
JUHEL Michel				X	CHAPIN Joël	X			
LEBOUETILLER Chantal	x				TABUT Gaëlle				X
LEMOINE Jean-François				x	BERNE Thomas				X
PATARD Damien				x	CHÉRENCÉ Thierry				X
BAZIN Hervé	X				JEANNE Sandrine				X
JARDIN Norbert	X				LEMOINE Florian				X
VOISIN Bernard	X				LEROY-FORTIN Emmanuelle				X
BERNARD Lucie	X				MARIE Pierre				X
COSTILS Yves	X				MAZURE Françoise				X
DECHANCE Séverine	X				PONCIN Jérôme				x
DELAFOSSÉ Françoise	X				PRIME Denis		x		
RENARD Christiane				X	SALLOT Hubert				x
					NOURRY Jean-Pierre	X			
XAVIER Adolphe	X				JOSSE Claudine	X			
EUDE Reine	x				GIUDICELLI Nadine	X			
BAZIN Jean-Luc		x	A Martine EUDE		CABUIL Dominique	X			
EUDE Martine	X				LEMENOREL Claude	X			
CORNU Sylviane				X	CHAIGNON Dominique				X
DUMONT Florent				X	FOREST Gaylord				x
JUMEAUX Bernard	X				LE BOUDOUIL Catherine	X			
LESAGE Hélène	X				LECUYER Christophe				x
MARIE Martine	X				PERIER Karine		x	A J.P. NOURRY	
MULLER Jean-Michel	X				PICHARD Maud	X			
POULLAIN Louis	X				RENARD Yohan	X			
FAINS Joseph	X				SAINT Yves	X			
PORQUET Benoit				X	VALLÉE Régine	X			
PORQUET Lucien	X				VENISSE Didier	X			
FAINS Hervé				X	DUPARD Hervé	X			
LEBASTARD Mireille	X				JAUTÉE Sophie	X			
LOUVRIER Sylvain				X	LEHUBY Daniel	X			
ROUYER Jordan				X	BACHELEY Joël				X
LANGLOIS Roger	X				COTTEREAU Josette	X			
LECOURT Hubert	X				GASTE Christian	X			
BLOUIN Christine	X				GESNOUIN Garance				X
BLOUIN Sabrina				X	GUEZET Stéphane				X
DANJOU René	X				JUHEL Pascal	X			
DAUGUET Kelly				X	LUCAS Guillaume				X
GENARD Laurent				X	ROBERT Elisabeth	X			

Date de convocation	Conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votants	Excusés	Absents
28/08/2019	105					
Date d'affichage	Quorum	58	7	65	2	38
28/08/2019	53					

Secrétaire de séance : PERRODIN Sylvie

Georges Ravenel donne lecture des pouvoirs.

M. le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à la fin de l'ordre du jour :

- Autoriser M. le Maire à ester en justice pour l'Étape en Forêt

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet ajout (20h14).

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2019 (20h15)

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 28 juin 2019 dont un exemplaire leur est parvenu.

En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° DCM2019-098 Tarifs location de salles (20h28)

Jean-Pierre Nourry informe que le groupe de travail piloté par Bernard Marie s'est réuni et fait une proposition à compter de l'année 2020 afin d'harmoniser les tarifs de location des salles de Noues de Sienné.

Les salles concernées sont les suivantes :

- Salle de Champ du Boul (200 personnes),
- Salle de Courson (100 personnes),
- Salle de Fontenermont (80 personnes),
- Salle communale de Le Gast (70 personnes),
- Salle des 3 Mesnil située sur Mesnil Clinchamps (de 60 à 350 personnes),
- Salle de Saint Manvieu Bocage (60 personnes),
- Salle de Sept Frères (200 personnes)
- Salle de l'ancienne cantine – Rue des écoles sur Saint Sever calvados (60 personnes)
- Salle multi-activités – place du champ de foire sur Saint-Sever-Calvados (350 personnes)

Georges Ravenel remercie le groupe de travail pour le travail effectué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide les tarifs et les conditions de location des salles de Noues de Sienné qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2020 comme détaillés en annexe ;
- Précise que tous les contrats signés avant la présente séance restent basés sur les tarifs 2019.

Délibération n° DCM2019-099 Tarifs location des gîtes (20h35)

Il vous est proposé de valider les tarifs de location applicables à compter de 2020 tenant compte d'une TVA à 10 % et de prestations tenant compte d'une TVA à 20 % pour les gîtes de Champ du Boul (le Pressoir, les Palets et la Gatte maximum 53 couchages), de Saint Sever Calvados (16 couchages) et de Saint Manvieu Bocage (3 couchages).

Yohann Renard demande pourquoi les réductions ne concernent que la commune de Champ du Boul, Jean-Pierre Nourry répond que l'on conserve ce qui était pratiqué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide les tarifs et les conditions de location des gîtes de Noues de Sienné qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2020 comme détaillés en annexe ;
- Précise que tous les contrats signés avant la présente séance restent basés sur les tarifs 2019.

SCOLAIRE

Délibération n° DCM2019-100 Classe découverte (20h45)

La parole est donnée à Dominique Cabuil qui informe que les élèves de grande section de l'école Maternelle de Saint-Sever-Calvados ont participé à la classe de mer à Courseulles sur Mer du 03/06/2019 au 07/06/2019.

Le budget total de la Classe de mer s'élève à 7 154.51 €.

24 enfants ont participé à ces séances, 22 enfants étaient domiciliés à Noues de Sienne, 2 enfants domiciliés à St Aubin des Bois. Il convient de valider le versement de 880.00 € à l'OCCE14 Coopérative Scolaire, soit 40.00 €/enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide le versement de 880 € à l'OCCE 14 Coopérative Scolaire, soit 40 € par enfant pour la classe de mer des élèves de l'école maternelle de Saint Sever Calvados.

Point sur la rentrée scolaire 2019/2020 :

Dominique Cabuil informe que la rentrée scolaire 2019/2020 s'est globalement bien passée avec 2 ou 3 enfants de moins que prévu. Les travaux ont été effectués tel que cela avait souhaité (peinture, clôture, ...). La peinture sur la façade de l'école de Saint Manvieu Bocage donne un résultat satisfaisant.

Le souci rencontré se trouve au niveau des transports scolaires, la gestion du transport vers les lycées a été reprise par la Région. Il y a eu une modification des points d'arrêt et des conditions d'inscription. Certains parents n'ont pas reçu la carte de transport ou se retrouve avec une carte correspondant à un arrêt supprimé. Beaucoup d'échanges sont encore en cours avec la Région, celle-ci demande à ce que les enfants soient acceptés avec ou sans carte dans le bus jusqu'au 21 septembre 2019.

Serge Mauduit signale que le panneau d'arrêt de bus est à droite dans le bourg de Courson alors que les élèves sont pris à gauche. Il demande l'installation d'un abris bus, il lui est demandé de faire la demande auprès de la Région et également auprès du service scolaire de Noues de Sienne.

FONCTIONNEMENT GENERAL

Délibération n° DCM2019-101	Modification de statuts de l'IVN en matière de politique local du commerce et de soutien aux activités (20h47)
--	---

Il est proposé d'approuver la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau en matière de politique local du commerce et de soutien aux activités commerciales.

Celle-ci a été approuvée par le conseil communautaire en date du 27 juin 2019.

Georges Ravenel précise que cela permettra aux entreprises de bénéficier des dispositifs d'aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau en matière de politique local du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Délibération n° DCM2019-102	Défense incendie : demande de subvention (20h54)
--	---

Lors de l'élaboration du budget, il avait été délibéré d'affecter 100 000€HT à l'amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Après étude des priorités avec les Maires et le SDIS, il est proposé de commencer par améliorer la DECI :

- Dans le bourg de Mesnil Clinchamps pour protéger la salle, l'école, et le lotissement par la mise en place d'une citerne enterrée de 150 m3,
- A l'Etape en Forêt via une borne à l'entrée du site et une deuxième à définir avec le SDIS car il n'est pas possible d'en mettre une au milieu.

Aujourd'hui, la commune est toujours en attente de l'avis du SDIS et de la note de calcul pour l'EEF mais doit faire sa demande de subvention auprès du Conseil départemental, aussi il est proposé le plan de financement.

Roger Langlois demande si la citerne prévue sera métallique ou en plastique et Yohann Renard pourquoi elle sera enterrée. Georges Ravenel explique qu'il peut y avoir des risques de dégradation et que la commune n'est pas éligible aux subventions sur des citernes souples.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide le plan de financement dans le cadre de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) ;
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de l'APCR (Aide aux Petites Communes Rurales) auprès du Conseil Départemental du Calvados.

TRAVAUX

Délibération n° DCM2019-103	Salle association et de spectacles de Saint Sever Calvados : validation de la phase PRO, du plan de financement et demandes de subvention (20h56)
--	--

La phase PRO pour transformer l'ancienne salle des fêtes de Saint Sever Calvados en salle associative et de spectacles a été validée par le conseil municipal le 26 mars 2019. L'estimatif des équipements ayant été réceptionné, il convient de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions.

Il est rappelé que cet espace permettra de dynamiser la vie associative et culturelle du territoire de Noues de Sienna et sera complémentaire aux équipements culturels existants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide la phase PRO pour transformation de l'ancienne salle des fêtes en salle associative et de spectacles ainsi que le plan de financement,
- Sollicite une aide financière du Conseil départemental pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat de territoire départemental 2017 – 2021,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider Noues de Sienna.

Délibération n° DCM2019-104	Panneau à message variable (21h08)
--	---

Il est proposé l'installation d'un panneau à message variable sur la place Albert Lebrun de Saint Sever Calvados avec une implantation au niveau du bloc « boîte aux lettres » de la Poste en bordure de la RD 524.

Le SDEC Energie a fourni une étude et un plan pour la faisabilité du projet.

Georges Ravenel rappelle qu'une étude avec une implantation dans chaque commune déléguée avait été présentée et rejetée en conseil municipal courant 2017. Il précise que la proposition est un panneau recto-verso d'une dimension de 1m sur 1m et que la qualité graphique s'est nettement améliorée.

Serge Mauduit dit que c'est une bonne idée pour la commune de Saint Sever mais soulève le problème de la dangerosité liée au risque de distraction des automobilistes, il est répondu qu'il faudra prendre en compte les risques de sécurité dans l'étude d'implantation.

Le conseil municipal, à raison d'1 voix contre, de 6 abstentions et de 58 voix pour :

- Donne son accord pour le principe d'installation d'un panneau à message variable dans le centre bourg de la commune de Saint Sever Calvados,
- Demande à ce que les risques de sécurité soient pris en compte dans l'étude pour son implantation.

SOCIO CULTUREL

Délibération n° DCM2019-105	Convention de mise à disposition du gymnase avec le district du Calvados de football (21h11)
--	---

Le district du calvados de football sollicite la commune pour la mise à disposition du gymnase de la Guertière de Saint Sever Calvados. Une convention est proposée pour cette mise à disposition ponctuellement pour 1 week-end en janvier (équipe féminine) et pour un créneau le mercredi ou le jeudi après-midi.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention en précisant que les dates qui seront fixées devront coïncider avec le planning de réservation effectué pour la période scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Donne un accord de principe et autorise M. le Maire à signer la convention proposée pour la mise à disposition du gymnase de la Guertière de Saint Sever Calvados,
- Précise que les dates devront coïncider avec le planning de réservation effectué pour chaque période scolaire et que le collège Jean Vilar reste prioritaire notamment pour le créneau demandé en semaine.

TOURISME

Délibération n° DCM2019-106	Lancement d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'Etape en Forêt (21h14)
--	--

La commune de Noues de Sienna a reçu une demande spontanée d'un opérateur intéressé pour exploiter le site de l'Etape en Forêt. Conformément à l'article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Noues de Sienna doit procéder à une publicité pour solliciter d'éventuelles manifestation d'intérêt concurrente pour l'exploitation du site de l'Etape en Forêt, par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise M. le Maire à lancer cet Appel à Manifestation d'intérêt en vue de recueillir d'éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes pour l'exploitation du site de l'Etape en Forêt,
- Autorise M. le Maire à mener la procédure de sélection préalable en cas de pluralité d'opérateurs intéressés, incluant le cas échéant des négociations avec les candidats,
- Définit les modalités de sélection des candidats, comme suit :
 - o Qualité des modalités d'organisation et de fonctionnement, et du concept d'exploitation (type de restauration et services proposé, moyens humains...) 40%,
 - o Qualité commerciale et économique de la proposition 30%,

- o Expérience dans la gestion de services comparables 30%,
- Autorise M. le Maire, ou son représentant, à négocier les conditions juridiques, économiques et techniques afférentes à l'occupation du site de l'Etape en Forêt avec l'opérateur ayant spontanément fait part de son intérêt ou de tout autre opérateur choisi à l'issue de la procédure de sélection préalable,
- Charge M. le Maire d'accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération, et à signer tous documents utiles à cet effet.

Délibération n° DCM2019-107	Autoriser M. le Maire à ester en justice pour l'Etape en Forêt (21h20)
--------------------------------	---

Des retards entraînant des surcoûts ont été constatés le cadre de la réalisation du site de l'Etape en Forêt. M. le Maire demande à ce que des dispositions soient prises et que les responsabilités de chacun soient établies. Cela représente des sommes importantes. Tout a été repris en détail pour argumenter auprès des avocats.

Par ailleurs, il a été mis un terme anticipé à la délégation de service public, mode de gestion initial de l'Etape en Forêt, par le biais d'un protocole transactionnel. Toutefois, le liquidateur de l'ancien délégataire a contacté plusieurs fois la commune pour demander des informations complémentaires.

M. le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à intenter en justice contre les entreprises qui ont failli dans la réalisation du site de l'Etape en Forêt, voire le cas échéant à se défendre dans l'éventualité d'une mise en cause par le liquidateur de l'ancien délégataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Autorise M. le Maire à intenter au nom de la commune de Noues de Sienné les actions en justice ou à défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans le cadre de tout litige afférent à la construction et à l'exploitation du site de l'Etape en Forêt.

Questions diverses

- Georges Ravenel énumère la liste des travaux qui seront effectués dans le cadre du contrat de ruralité avec le Département.
- Le bus numérique pour les personnes de 60 ans et plus sera présent le 12 septembre de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
- Une diffusion du 1^{er} film publicitaire sur Noues de Sienné réalisé par Studio de Com' a lieu (sortie officielle le 27 septembre 2019 à 18h00), la sortie deux autres films sont en cours.
- Pétition contre la fermeture de la piscine de St Sever : Georges Ravenel informe qu'elle va bien fermer mais pour hivernage, il n'a jamais été question de fermeture définitive, elle a été inscrite au contrat de ruralité en janvier 2018, les élus y sont attachés, c'est un élément structurant pour le territoire de Saint Sever. Il y a eu une bonne fréquentation cet été, le cadre est magnifique. Les élus sont en pleine réflexion, se déplacent sur des forums ou visitent des piscines existantes. Une 1^{ère} réunion a lieu ce mercredi qui suit. La pétition montre l'attachement des gens du territoire à cette structure.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu fin septembre ou début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,

Georges RAVENEL



Tarifs Gites Noues de Sienne à compter du 1er janvier 2020																						
Communes déléguées	Capacité couchage	1 Nuit HS		1 Nuit BS		1 WE HS		1 WE BS		1 Semaine HS (7 nuits)		1 Semaine BS (7 nuits)		Vin d'honneur ou inhumation	Tarif individuel	Noël du 24 décembre 16H au 26 décembre 11H	Jour de l'an du 30 décembre 16H au 2 janvier 11H	Caution	Draps	TORCHONS	tarif horaire ménage	Forfait ménage (pouvant évoluer en + ou en - suivant état de propreté
		105 €	160 €	90 €	205 €	180 €	315 €	255 €	30 €	460 €	560 €	300 €	7 €									
Gites Champ du bout	4/6	105 €	160 €	90 €	205 €	180 €	315 €	255 €	30 €	460 €	560 €	300 €	7 €	1,5 €	21 €	2H						
	14	215 €	260 €	160 €	480 €	335 €	980 €	670 €	30 €	560 €	710 €	500 €	7 €	1,5 €	21 €	4H						
	20	260 €	300 €	205 €	580 €	410 €	1 280 €	870 €	30 €	560 €	710 €	600 €	7 €	1,5 €	21 €	6H						
	33	300 €	350 €	260 €	800 €	555 €	2 100 €	1 435 €	30 €	780 €	1 130 €	800 €	7 €	1,5 €	21 €	8H						
	39	350 €	415 €	290 €	840 €	595 €	2 450 €	2 030 €		820 €	1 200 €	1 000 €	7 €	1,5 €	21 €	10H						
	47	415 €	495 €	345 €	920 €	740 €	2 905 €	2 415 €		900 €	1 475 €	1 200 €	7 €	1,5 €	21 €	14H						
	53	495 €		380 €	970 €	800 €	3 455 €	2 660 €		950 €	1 710 €	1 400 €	7 €	1,5 €	21 €	16H						
St Manvieu bocage	3	60 €		200 €	160 €	300 €	230 €	30 €	120 €	180 €	300 €	7 €	1,5 €	21 €	2H							
ST SEVER	16	250 €	200 €	550 €	470 €	1 120 €	760 €	30 €	760 €	760 €	500 €	7 €	1,5 €	21 €	5H							

Réduction pratiquée par la commune déléguée champ du Boult

20% accordée scolaire jusqu'aux classe de 3ème

40% location dernière minute (15 jours qui précèdent la date désirée)

Forfait ménage : les poubelles doivent être vidées, coup éponge tables réfectoire et cuisine, coup de balais

Tarif supprimé : électricité comprise dans la location + bois offert

Règlement de la location : virement administratif

50% lors de la réservation, solde 15 jours avant l'arrivée (y compris caution et taxe de séjour)

Restitution de l'acompte versé uniquement sur demande écrite, en cas de force majeure (décès, problème de santé, intempéries) ou si la structure est relouée aux mêmes dates et aux mêmes conditions

Casse : (vaisselle, mobilier comme les salles polyvalentes suivant prix catalogue

Basse saison : janvier-février-mars-avril-octobre-novembre-décembre (hors jours fériés)

Haute saison : mai-juin-juillet-août-septembre et jours fériés